



Bon No : 001097548		1ere Gachée : 10:17 (1)		Date : 16/04/2026		012604138786		Zone : ZONE 02	
Quantité : 8.00 m3		Réf. commande(2) :		Chantier : POIX DE PI		POIX DE PICARDIE		Véhicule : FV841QR	
Client : EIFFAGE CC EIFFAGE CONST F				80290 POIX DE PICARDIE				Chauffeur : MALORIE	
BU01426 TSA 97814								Transport :	
2QT CHEM D'ARMANCOURT								CONSEILS DE SECURITE:	
60201 COMPIEGNE CEDEX								XI:irritant	
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR		ATTENTE	
convenue réelle		debut fin		chantier		centrale		Quantite Origine : 8.00 m3	
09:30								Quantite Restante : 0.00 m3	
								Livree Reelle : 8.00	
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)		Classe chlorure	
729S4		BPS NF EN 206 A2/CN				XF1, XC3, XC4, XD1 (0.40 %	
Ciment(type et classe)		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)		Consistance(7)	
CEM II/C-M (S-L) 42,5 NCP1 NF				273		C 25/30		S4 (160 à 210 mm)	
Appellation commerciale : BPS C25/30 XF1(F) D22 S4 II 42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 10°C				Dmax	
Propriétés spécifiées :								22.4	
SERVICES			ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE			
M3 POMPE			SPHRE 3000			0.7 %			
S4						Nom:			
						Signature du client:			
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):			Signature:						
Type et quantité:									
Demandeur:									

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non